

b) Les différentes étapes de la procédure et le calendrier de la procédure d'avancement de grade

Date	Etape de gestion	Observations
Jeudi 14 janvier au vendredi 6 février 2026	Remontée par les établissements des listes de promouvables par catégorie d'avancement (date appréciation : 31.12.2026)	Les universités reçoivent un courriel afin de procéder à la remontée des données qui concernent tous les enseignants-chercheurs y compris les personnels de santé. Les universités doivent veiller à transmettre des données fiabilisées et à jour.
Mardi 10 février 2026 à 10 heures	Ouverture de l'application ELECTRA pour l'enregistrement des dossiers de candidature dont le rapport d'activité figurant en annexe n° 1 (susceptible d'être modifiée)	Chaque candidat devra se connecter à GALAXIE - ELECTRA au moyen de son NUMEN et de son mot de passe GALAXIE. Lors d'une première connexion à GALAXIE, utiliser comme mot de passe la date de naissance au format « JJ/MM/AAAA »
Jeudi 5 mars 2026 à 16 heures	Fermeture de l'application ELECTRA pour l'enregistrement des dossiers de candidature	Pour toute difficulté, il convient de contacter son responsable administratif (université d'affectation) ou à défaut l'adresse fonctionnelle suivante : dgrh-a2.sante@education.gouv.fr
Lundi 16 mars 2026 à 10 heures	Ouverture de l'application ELECTRA pour la saisie par les établissements des avis des conseils d'UFR	Toute candidature doit faire l'objet d'un avis saisi selon la nomenclature suivante : TRES FAVORABLE ou FAVORABLE ou DEFAVORABLE ou SANS AVIS.
Mardi 24 mars 2026 à 16 heures	Fermeture de l'application ELECTRA pour la saisie des avis des conseils d'UFR	
A partir du lundi 30 mars 2026	Désignation par le président de la section d'un rapporteur pour chaque candidature	
1 ^{ère} semaine d'avril	Injection des contingents définitifs de promotions pour chaque section du CNU dans l'application par la DGRH	
Du lundi 20 au vendredi 25 avril et si impératif du lundi 27 au jeudi 30 avril 2026	- Réunions plénières des sections du CNU - Saisie des propositions de promotion et des avis des sections du CNU	Les présidents de section du CNU doivent saisir dans GALAXIE - ELECTRA les avis et le classement des candidats réalisés en fonction des contingents escomptés. Après enregistrement et validation, ils doivent éditer, signer et transmettre à la DGRH (dgrh-a2.sante@education.gouv.fr) les procès-verbaux des propositions de promotion.
Après la saisine des propositions de tous les présidents de section du CNU	La DGRH procède aux vérifications utiles	Le nombre de promus est définitivement arrêté à l'issue de cette vérification.

Date	Etape de gestion	Observations
Dès validation des propositions	Prise de connaissance des résultats par les candidats et les établissements de promotion	
Septembre 2026	Prise des actes d'avancement de grade par les établissements	